

【Appendices】

1. Liste des membres affectés de la Mission

Etude sur le terrain (1 st)

Nom et Prénom	Tâches / Position	Organisme
NAITO Tomoyuki	Synthèse (Chef de Mission)	JICA
ITOYAMA Hiroshi	Coordinateur	JICA
WATANABE Ryohei	Chef de projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	CTI Engineering International
MIZOTA Yuzo	Conception des routes I (voie principale) / Estimation du coût II	CTI Engineering International
TSUCHIDA Takayuki	Conception des routes II (ouvrages annexes) / Intersection	CTI Engineering International
SHRESTHA Robinson	Etude des conditions naturelles (topographie, géologie / ouvrages existants et souterrains)	CTI Engineering International (auxiliaire)
MIURA Minoru	Planification d'exécution / Estimation du coût I	CTI Engineering International
SUZUKI Gentaro	Interprète français-japonais	CTI Engineering International (auxiliaire)

Etude sur le terrain (2 nd)

Nom et Prénom	Tâches / Position	Organisme
WATANABE Ryohei	Chef de projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	CTI Engineering International
MIZOTA Yuzo	Conception des routes I (voie principale) / Estimation du coût II	CTI Engineering International
MIURA Minoru	Planification d'exécution / Estimation du coût I	CTI Engineering International
SUZUKI Gentaro	Interprète français-japonais	CTI Engineering International (auxiliaire)

Etude sur le terrain (3 rd)

Nom et Prénom	Tâches / Position	Organisme
ITOYAMA Hiroshi	Coordinateur	JICA
WATANABE Ryohei	Chef de projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	CTI Engineering International
TSUCHIDA Takayuki	Conception des routes II (ouvrages annexes) / Intersection	CTI Engineering International
SUZUKI Gentaro	Interprète français-japonais	CTI Engineering International (auxiliaire)

Etude sur le terrain (4 th)

Nom et Prénom	Tâches / Position	Organisme
WATANABE Ryohei	Chef de projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	CTI Engineering International
SHRESTHA Robinson	Etude des conditions naturelles (topographie, géologie / ouvrages existants et souterrains)	CTI Engineering International (auxiliaire)
MIURA Minoru	Planification d'exécution / Estimation du coût I	CTI Engineering International
SUZUKI Gentaro	Interprète français-japonais	CTI Engineering International (auxiliaire)

Explication de la synthèse du concept de base

Nom et Prénom	Tâches / Position	Organisme
MOTOMURA Hiroshi	Synthèse (Chef de Mission)	JICA
WATANABE Ryohei	Chef de projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	CTI Engineering International
MIURA Minoru	Planification d'exécution / Estimation du coût I	CTI Engineering International
SUZUKI Gentaro	Interprète français-japonais	CTI Engineering International (auxiliaire)

2. Calendrier de l'étude

Etude sur le terrain (1 st)

No.	Date	JICA	Chef de Projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	Conception des routes I (voie principale) / Estimation du coût II	Conception des routes II (ouvrages annexes) / Intersection	Etude des conditions naturelles (topographie et géologie / ouvrages existants et souterrains)	Planification d'exécution / Estimation du coût I	Interprète français-japonais
		MM. NAITO et ITOYAMA	M. WATANABE Ryohei	M. MIZOTA Yuzo	M. TSUCHIDA Takayuki	M. SHRESTHA Robinson	M. MIURA Minoru	M. SUZUKI Gentaro
1	Le 10 /5 (Dim.)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)	Déplacement (Haneda→Kanku→)(EK6257/JL185)
2	Le 11 /5 (Lun.)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)(EK317/JL5099)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)(EK317/JL5099)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)(EK317/JL5099)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)(EK317/JL5099)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)(EK317/JL5099)	Déplacement (→Dubai→Nairobi)(EK317/JL5099)
3	Le 12 /5 (Mar.)	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) / Etude sur site	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) (KQ468) / Etude sur site	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) (KQ468) / Etude sur site	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) (KQ468) / Etude sur site	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) (KQ468) / Etude sur site	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) (KQ468) / Etude sur site	Déplacement (Nairobi→Bujumbura) (KQ468) / Etude sur site
4	Le 13 /5 (Mer.)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)	Visite de courtoisie et Discussions sur le PV (Ministères burundais et Organismes concernés)
5	Le 14 /5 (Jeu.)	Discussions sur le PV	Discussions sur le PV	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Discussions sur le PV	Discussions sur le PV
6	Le 15 /5 (Ven.)	Discussions sur le PV	Discussions sur le PV	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Discussions sur le PV	Discussions sur le PV
7	Le 16 /5 (Sam.)	Révision des données et documents	Révision des données et Réunion interne	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Etude sur site / Discussions sur les sous-traitants locaux	Révision des données et Réunion interne	Révision des données et Réunion interne
8	Le 17 /5 (Dim.)	Révision des données et documents	Révision des données et Réunion interne	Conclusion des contrats de sous-traitance	Conclusion des contrats de sous-traitance	Conclusion des contrats de sous-traitance	Révision des données et Réunion interne	Révision des données et Réunion interne
9	Le 18 /5 (Lun.)	Discussions sur le PV	Discussions sur le PV	Etude sur site	Etude sur site	Etude sur site	Discussions sur le PV	Discussions sur le PV
10	Le 19 /5 (Mar.)	Signature du PV	Signature du PV	Signature du PV	Signature du PV	Signature du PV	Signature du PV	Signature du PV
11	Le 20 /5 (Mer.)	Déplacement (Bujumbura→Nairobi) / Rapport (AMB, JICA)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)
12	Le 21 /5 (Jeu.)	Déplacement (Nairobi→Dubai)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)	Etude sur site (étude conjointe)
13	Le 22 /5 (Ven.)	Déplacement (Dubai→Kanku→Haneda)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)
14	Le 23 /5 (Sam.)		Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)
15	Le 24 /5 (Dim.)		Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)	Etude sur site (Routes)
16	Le 25 /5 (Lun.)		Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents
17	Le 26 /5 (Mar.)		Etude sur site (environnement)	Etude sur site (Conception de routes)	Etude sur site (Conception de routes)	Etude sur site (Conditions naturelles)	Etude sur site (Planification d'exécution des travaux)	Etude sur site
18	Le 27 /5 (Mer.)		Etude sur site (environnement)	Etude sur site (Conception de routes)	Etude sur site (Conception de routes)	Etude sur site (Conditions naturelles)	Etude sur site (Planification d'exécution des travaux)	Etude sur site
19	Le 28 /5 (Jeu.)		Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques
20	Le 29 /5 (Ven.)		Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques	Elaboration des documents pour discussions techniques
21	Le 30 /5 (Sam.)		Discussions techniques et Signature des Notes techniques	Discussions techniques et Signature des Notes techniques	Discussions techniques et Signature des Notes techniques	Discussions techniques et Signature des Notes techniques	Discussions techniques et Signature des Notes techniques	Discussions techniques et Signature des Notes techniques
22	Le 31 /5 (Dim.)		Etude sur site (environnement)	Etude sur site (Conception de routes)	Etude sur site (Conception de routes)	Etude sur site (Conditions naturelles)	Etude sur site (Planification d'exécution des travaux)	Etude sur site
23	Le 1 /6 (Lun.)		Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Révision des données et documents
24	Le 2 /6 (Mar.)		Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Traduction des documents
25	Le 3 /6 (Mer.)		Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Traduction des documents
26	Le 4 /6 (Jeu.)		Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Collecte des données et documents	Traduction des documents
27	Le 5 /6 (Ven.)		Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Traduction des documents
28	Le 6 /6 (Sam.)		Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Traduction des documents
29	Le 7 /6 (Dim.)		Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	Révision des données et documents
30	Le 8 /6 (Lun.)		Déplacement (Bujumbura→Nairobi) (KQ471)	Déplacement (Bujumbura→Nairobi) (KQ471)	Révision des données et documents	Révision des données et documents	Déplacement (Bujumbura→Nairobi) (KQ471)	Révision des données et documents
31	Le 9 /6 (Mar.)		Etude sur l'approvisionnement	Etude sur l'approvisionnement	Etude sur site (examen sur la sous-traitance locale)	Etude sur site (examen sur la sous-traitance locale)	Etude sur l'approvisionnement	Etude sur site (examen sur la sous-traitance locale)
32	Le 10 /6 (Mer.)		Etude sur l'approvisionnement	Etude sur l'approvisionnement	Déplacement (Bujumbura→Nairobi) (KQ471)	Déplacement (Bujumbura→Nairobi) (KQ471)	Etude sur l'approvisionnement	Déplacement (Bujumbura→Nairobi) (KQ471)
33	Le 11 /6 (Jeu.)		Rapport (AMB, JICA)	Rapport (AMB, JICA)	Rapport (AMB, JICA)	Rapport (AMB, JICA)	Rapport (AMB, JICA)	Rapport (AMB, JICA)
34	Le 12 /6 (Ven.)		Déplacement (Nairobi→Dubai) (EK720)	Déplacement (Nairobi→Dubai) (EK720)	Déplacement (Nairobi→Dubai) (EK720)	Déplacement (Nairobi→Dubai) (EK720)	Déplacement (Nairobi→Dubai) (EK720)	Déplacement (Nairobi→Dubai) (EK720)
35	Le 13 /6 (Sam.)		Déplacement (Dubai→Kanku) (EK316/JL5090)	Déplacement (Dubai→Kanku) (EK316/JL5090)	Déplacement (Dubai→Kanku) (EK316/JL5090)	Déplacement (Dubai→Kanku) (EK316/JL5090)	Déplacement (Dubai→Kanku) (EK316/JL5090)	Déplacement (Dubai→Kanku) (EK316/JL5090)

Appendice -3

Burundi (Bujumbura) JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale
 Kenya (Nairobi) AMB : Ambassade du Japon
 Déplacement (y compris les visites de courtoisie) PV : Procès-verbal des discussions

Calendrier d'étude sur le terrain (2ème) pour la Réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura en République du Burundi

Programme				M. WATANABE Ryohei	M. MIZOTA Yuzo	M. MIURA Minoru	M. SUZUKI Gentaro	
	mois	jour	Jour de la semaine	Chef de projet/ planification routière/considérations environnementales et sociales	Conception des routes I (voie principale) / Estimation du coût II	Planification d'exécution / Estimation du coût I	Interprète français-japonais	
1	Août	11	Mar.	Départ de Haneda (19h55)(JL184, EK6251)→Osaka Kanku (arrivée à 21h10), départ de Kanku (23h15) vers Dubai (JL5099, EK317)				
2		12	Mer.	Arrivée à Dubai (4h45), départ de Dubai (10h40) vers Nairobi (arrivée à 14h50)				
3		13	Jeu.	Départ de Nairobi (8h10) (K Q468) vers Bujumbura (arrivée à 8h50), visite de courtoisie du bureau de la JICA au Burkina Faso, visite de courtoisie auprès l'Office des Routes				
4		14	Ven.	Discussions avec l'Office des Routes et la Direction de l'Environnement				
5		15	Sam.	Etude sur le terrain, étude sur la situation d'approvisionnement				
6		16	Dim.	Réunion interne				
7		17	Lun.	Discussions avec l'Office des Routes, les responsables des réseaux enterrés et la DGAHC				
8		18	Mar.	Discussions avec l'Office des Routes et la SETEM, étude sur la situation d'approvisionnement				
9		19	Mer.	Discussions avec l'Office des Routes sur la note technique				
10		20	Jeu.	Signature de la note technique				
11		21	Ven.	Etude sur la situation d'approvisionnement, rapport au bureau de la JICA au Burkina Faso	Départ de Bujumbura (9h20)(KQ471) vers Nairobi (arrivée à 12h00)	Etude sur la situation d'approvisionnement, rapport au bureau de la JICA au Burkina Faso		
12		22	Sam.	Etude sur la situation d'approvisionnement	Signature de la note technique		Etude sur la situation d'approvisionnement	
13		23	Dim.	Départ de Bujumbura (9h20)(KQ471) vers Nairobi (arrivée à 12h00) Matinée : Rapport au bureau de la JICA à Nairobi	Matinée : Rapport au bureau de la JICA à Nairobi		Départ de Bujumbura (9h20)(KQ471) vers Nairobi (arrivée à 12h00) Matinée : Rapport au bureau de la JICA à Nairobi	
14		24	Lun.	Départ de Nairobi (16h40) (EK720) vers Dubai (arrivée à 22h40) (départ 3h10) (JL5090,EK316) vers Haneda (arrivée à 20h15)	Signature de la note technique		Matinée : Rapport au bureau de la JICA à Nairobi Départ de Nairobi (16h40) (EK720) vers Dubai (arrivée à 22h40) (départ 3h10) (JL5090,EK316) vers Haneda (arrivée à 20h15)	
15		25	Mar.	Départ de Dubai (3h10) (JL5090,EK316) vers Osaka Kanku (arrivée à 17h20) départ de Kanku (19h15)		Signature de la note technique		Départ de Dubai (3h10) (JL5090,EK316) vers Osaka Kanku (arrivée à 17h20) départ de Kanku (19h15)
16		26	Mer.	/		Départ de Nairobi (16h40) (EK720) vers Dubai (arrivée à 22h40) (départ 3h10) (JL5090,EK316) vers Haneda (arrivée à 20h15)		
17		27	Jeu.			Départ de Dubai (3h10) (JL5090,EK316) vers Osaka Kanku (arrivée à 17h20) départ de Kanku (19h15)		

Note : OdR : Office des Routes

Calendrier d'étude sur le terrain (3ème) pour la Réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura en République du Burundi

Messrs. ITOYAMA, WATANABE, TSUCHIDA et SUZUKI		
25 10 2009	Dim.	Tokyo (EK 6257 et EK 317, 19h55)→
26 10 2009	Lun.	→Dubai (05h40) Dubai (EK 719, 10h45)→Nairobi (14h55)
27 10 2009	Mar.	Nairobi (KQ 468, 08h10)→Bujumbura (10h20), 15h00 visite de courtoisie et discussion avec l'Office des Routes 16h00 visite de courtoisie et discussion avec le MdF
28 10 2009	Mer.	10h00 Discussion avec l'Office des Routes
29 10 2009	Jeu.	10h00 Discussion avec l'Office des Routes 15h0 Discussion avec le Directeur de l'Habitat
30 10 2009	Ven.	7h00 signature du PV au MTPE 7h30 signature du PV à l'Office des Routes Bujumbura (KQ 468, 9h40)→Nairobi (13h50) 16h30 Rapport à l'Ambassade du Japon et au bureau de la JICA au Kenya
31 10 2009	Sam.	Nairobi (EK 729, 16h40)→Dubai (22h40)
01 11 2009	Dim.	Dubai (EK 316 et EK 6252, 03h30)→Tokyo (19h55)

Calendrier d'étude sur le terrain (4ème) pour la Réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura en République du Burundi

	mois	jour	Jour de la semaine	M. WATANABE Ryohei	M. SHRESTHA Robinson	M. MIURA Minoru	M. SUZUKI Gentaro
				Chef de projet / Planification du trafic routier / Considérations socio-environnementales	Etude des conditions naturelles (topographie, géologie / ouvrages existants et souterrains)	Planification d'exécution / Estimation du coût I	Interprète français-japonais
1	Novembre	27	Ven.	Départ de Haneda (20h50)(JL187) vers Osaka Kanku (23h20) vers Dubai (arrivée à 5h40)			
2		28	Sam.	Départ de Dubai (10h45)(EK719) vers Nairobi (arrivée à 14h55)			
3		29	Dim.	Départ de Nairobi (7h50) (KQ470) vers Bujumbura (arrivée à 8h30) Après-midi: étude sur le terrain			
4		30	Lun.	Discussion avec l'Offices des Routes, avec la Direction générale de la culture du Ministère des jeunesse, des sports et de la culture, visite de courtoisie de directeur de quartier M. Rohero			
				Discussion avec l'OdR	Etude sur le terrain		Discussion avec l'OdR
5	Décembre	1	Mar.	Discussion avec responsables des réseaux souterrains, étude sur le terrain	Etude sur le terrain		Discussion avec responsables des réseaux souterrains, étude sur le terrain
6		2	Mer.	Discussion sur le terrain avec le Ministre des Travaux Publics			
				Discussion avec responsables des réseaux souterrains, étude sur le terrain, Discussion avec l'OdR	Vérification de jardins zoologique et botanique avec la direction générale de la culture		Discussion avec responsables des réseaux souterrains, étude sur le terrain, Discussion avec l'OdR

7		3	Jeu.	Discussion avec l'OdR Discussion avec la DE Discussion avec responsables des réseaux souterrains, étude sur le terrain	Etablissement du rapport	Etablissement du rapport	Discussion avec l'OdR Discussion avec la DE Discussion avec responsables des réseaux souterrains, étude sur le terrain
				Rapport avant retour au Japon au Bureau de la JICA au Burkina Faso			
8		4	Ven.	Départ de Bujumbura (9h40)(KQ468) vers Nairobi (arrivée à 13h50) Rapport avant retour au Japon au Bureau de la JICA de Nairobi			
9		5	Sam.	Départ de Nairobi (16h40) (EK720) vers Dubaï (arrivée à 22h40)			
10		6	Dim.	Départ de Dubaï (3h30)(JL5090) vers Osaka Kanku (arrivée à 18h40), arrivée à Hanéda à 19h55			

Calendrier de mission d'explication de la synthèse du concept de base pour la Réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura en République du Burundi

		M. MOTOMURA	Messrs. WATANABE, MIURA et SUZUKI
26/01/2010	Mar.		Tokyo (EK 6257 et EK 317, 19h55)→
27/01/2010	Mer.		→Dubai (05h40) Dubai (EK 719, 10h45)→Nairobi (14h55)
28/01/2010	Jeu.		Nairobi (KQ 468, 08h10)→Bujumbura (10h20), Visite de courtoisie et discussion avec l'OdR
29/01/2010	Ven.		Discussion avec l'OdR Discussion avec parties prenantes des ouvrages
30/01/2010	Sam.		Etude sur le site Réunion interne
31/01/2010	Dim.	Tokyo (JL 185 et JL 5099, 19h55)→	Réunion interne
01/02/2010	Lun.	→Dubai (05h40) Dubai (EK 719, 10h45)→Nairobi (14h55)	Discussion avec l'OdR Discussion avec l'OdH
02/02/2010	Mar.	Nairobi (KQ 468, 08h10)→Bujumbura (10h20), 15h00 visite de courtoisie et discussion avec l'OdR	Discussion avec l'OdR
03/02/2010	Mer.		Discussion avec le MTPE
04/02/2010	Jeu.		Signature du PV au MTPE
05/02/2010	Ven.		Bujumbura (KQ 468, 9h40)→Nairobi (13h50) Rapport à l'ambassade du Japon et au bureau de la JICA au Kenya
06/02/2010	Sam.		Nairobi (EK 720, 16h40)→Dubai (22h40)
07/02/2010	Dim.		Dubaï (JL 5090 et JL 188, 03h30)→Tokyo (19h55)
* MTPE: Ministère des Travaux Publics et des Equipements * OdR: Office des Routes du MTPE * OdH: Office de l'Habitat			

3. Liste des personnes concernées

JICA Kenya Office

Mr. TAKAHASHI Yoshiyuki	Chief Representative
Mr. KAWAZUMI Kyosuke	Senior Representative
Ms. MAEKAWA Tomoko	Representative

JICA Burundi Office

Ms. TSUCHIHATA Izumi	Chef de Mission
Mr. NORIKANE Yoshihiro	Directeur de Programme
Mr. KIMARARUNGU Alphonse	Consultant

Union Européenne

Mr. NIYOGUSABA Egide	Program Manager for Infrastructures
----------------------	-------------------------------------

Ministère des Travaux Publics et de l' Equipement : MTPE

Mr. KANYENKIKO Anatole	Ministre
Mr. NGENDAKURIYO Jean	Conseiller, Cabinet du Ministre
Mr. CIMPAYE Oscar	Attaché de Presse et Porte-parole du Ministre

Office des Routes du MTPE

Mr. BUCUMI Moïse	Directeur Général de l' Office des Routes
Mr. RUBERINTWARI Léandre	Directeur des Travaux Routiers de l' Office des Routes
Mr. NDIKUMWAMI John	Chef de Cellule Coopération
Mr. CISHAHAYO Seth	Chef de Service des Etudes et de la Planification
Mr. NAHAYO Didace	Conseiller Technique, Direction des Travaux Routiers
Mr. MPAWENIMANA Jean Paul	Conseiller
Mr. GAHUNGA Vital	Conseiller Technique, Direction de la Planification
Mr. MAMIRAKIZA Juvénal	Conseiller de Cellule de Coopération

Agence de Location du Matériel : ALM

Mr. MISIGARO Michel	Directeur Technique, ALM
---------------------	--------------------------

Ministère des Transports, Postes et Télécommunications : MTPT

Mr. NARAKWIYE Vital	Directeur Général
---------------------	-------------------

Chef du Cabinet du Ministre des Finances: Ministère des Finances

Mr. NDAYIKEZA Joseph	Chef du Cabinet du Ministre des Finances
Mr. NGENDAKUMANA	Jacques Directeur General du Budget et Comptabilite Publique

Département de l' Environnement

Ms. HAKIZIMANA Bernadette	Directrice du Département de l' Environnement
Mr. NDIKUMUGISA Fabien	Environnementaliste des Forêts et Territoires Tropicaux
Mr. UAWGIRA Yves	Conseiller

(SOGEMA)

Mr. NDAYIZEYE Egide Directeur de SOGEMA, sa.

Le Musée Vivant

Mr. MANIRAKIZA Nestor Gestionnaire du Musée

Mr. BAMZUBAZE Christoph Conservateur du Musée

Direction Générale de la Culture et des Arts du MJSC

Mr. NDIHOKUBWAYO Rénovat Directeur de la Culture

Mr. BATUNGWANAYO Richard Conseiller à la Direction Générale de la Culture

Mr. NAHIMANA Ernest Chef de Service Musées, Sites Historiques et Monument

4. Procès-verbal des discussions

**Procès-verbal des Discussions
sur
l'Etude du Concept de Base
de
l'Aide Financière Non Remboursable
pour
la Réhabilitation des Routes et des Infrastructures pour la ville de
Bujumbura
En République du Burundi**

En réponse à la requête du gouvernement de la République du Burundi (désignée ci-après « le Burundi »), le gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude du concept de base sur l'aide financière non remboursable pour la réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura (désigné ci-après « le Projet ») et a confié à the Japan International Cooperation Agency « la JICA » d'effectuer cette étude.

Pour ce faire, la JICA a envoyé au Burundi, du 12 mai au 10 juin 2009, une mission d'étude conduite par Monsieur Tomoyuki NAITO, Directeur de la Division II du Transport et l'ICT II, Département de l'Infrastructure Economique de la JICA (désignée ci-après « la Mission »).

Pendant son séjour au Burundi, la Mission a eu une série de discussions avec les autorités compétentes burundaises et a effectué des études sur site dans les zones faisant l'objet de l'étude.

A l'issue des discussions et des études sur site, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexes.

fait à Bujumbura le mai 2009


M. Tomoyuki NAITO
Chef de la Mission d'Etude
Japan International Cooperation Agency
(JICA)
Japon


Ir. Moïse BUCUMI
Directeur Général de l'Office des Routes
Ministère des Travaux Publics et de
l'Equipement (MTPE)
République du Burundi



Ir. Anatole KANSWENKIRY
Ministre
Ministère des Travaux Publics et de
l'Equipement (MTPE)
République du Burundi

Appendice

1. Objectif du Projet

Le présent Projet a pour objectif de permettre une circulation sans encombrement par le biais de l'aménagement d'une partie des routes principales de Bujumbura pour la décongestion du trafic dans la ville.

2. Zone faisant l'objet de l'étude

La zone faisant l'objet de l'étude du présent Projet est la ville de Bujumbura. La localisation de cette zone est mentionnée dans l'Annexe-1.

3. Institution responsable et Organe d'exécution

L'Institution responsable est le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement (MTPE) représentant le gouvernement du Burundi et l'Organe d'exécution du présent Projet est l'Office des Routes du MTPE. L'organigramme est mentionné dans l'Annexe-2.

4. Contenu de la Requête

Après les discussions avec la Mission, la requête présentée par la partie burundaise a été confirmée comme suit :

- Elargissement d'une partie de l'Avenue de la Plage, dont la longueur est d'à peu près 1,5km (4 voies de circulation), Aménagement des trottoirs et des ouvrages annexes tels que caniveau de drainage, etc.
- Elargissement d'une partie de l'Av. du 13 Octobre., dont la longueur est d'à peu près 0,5km (4 voies de circulation), Aménagement des trottoirs et des ouvrages annexes tels que caniveau de drainage, etc.
- Elargissement d'une partie de l'Av. du Large, dont la longueur est d'à peu près 0,5km (4 voies de circulation), Aménagement des trottoirs et des ouvrages annexes tels que caniveau de drainage, etc.
- Réhabilitation du Bld. Yaranda, dont la longueur est d'environ 1,4km (4 voies de circulation), Aménagement des ouvrages annexes tels que caniveau de drainage, etc.
- Aménagement du carrefour (type giratoire) au point du raccordement du Bld. Yaranda et du Bld. du 28 Novembre.

La JICA étudiera la pertinence de la requête et rendra compte des constatations au gouvernement du Japon.

5. Programme de l'aide financière non-remboursable du Japon

- 5-1. La partie burundaise a pris acte du programme de l'aide financière non-remboursable du Japon, expliqué par la Mission et mentionné dans l'Annexe-3.
- 5-2. La partie burundaise s'est engagée à prendre les mesures nécessaires, mentionnées dans l'Annexe-4, pour la bonne marche du Projet, comme les conditions de l'exécution de l'aide financière non-remboursable du Japon.

6. Calendrier de l'Étude

- 6-1. Le Consultant continuera la première phase de l'Étude jusqu'au 10 juin 2009 au Burundi.
- 6-2. La partie burundaise devra soumettre à la Mission les réponses au questionnaire ayant le 3 juin 2009.
- 6-3. La JICA rédigera un rapport provisoire en français et enverra une mission d'étude chargée de l'explication du rapport provisoire au Burundi vers la fin octobre 2009.
- 6-4. Si la partie burundaise accepte en principe la teneur du rapport provisoire, la JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base et le fera parvenir à la partie burundaise en décembre 2009.

7. Autres

7-1. La Mission a fait une explication suivante :

Si le présent Projet exerce une influence négative sur l'environnement, une Evaluation d'Impact sur l'Environnement (EIE) devra être approuvée par la partie burundaise, conformément aux lois et règlements du pays, et en concertation avec le Ministère ayant dans ses attributions l'environnement, afin d'obtenir l'approbation du Projet pour sa mise en œuvre. Cela constitue une condition préalable pour la mise en œuvre du Projet.

La partie burundaise a pris bonne note de cette explication.

7-2. La partie burundaise a confirmé que l'Office des Routes du Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement assume toute la responsabilité sur la gestion et la maintenance des routes à aménager par le Projet.

7-3. La partie burundaise s'est engagée à prendre en charge les coûts et frais pour enlever et transférer les réseaux et les équipements routiers publics, tels que les réverbères, etc. En outre, l'Office des Routes devra assurer les coordinations nécessaires pour cet engagement avec les autorités concernées burundaises.

7-4. La partie burundaise s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour faciliter les formalités de dédouanement des matériaux et matériels à importer pour l'utilisation du Projet. En cas de retards au dédouanement, le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement devra assurer, sous sa responsabilité, la coordination avec les autorités concernées pour le dédouanement prompt.

7-5. La partie burundaise s'est engagée à exempter les entreprises locales/des pays tiers et les fournisseurs des droits de douane et des taxes à générer pour le Projet dans le cadre du respect des lois et règlements en vigueur.

7-6. La partie burundaise s'est engagée à assurer convenablement les relations publiques sur les réglementations du trafic, etc., pendant les travaux.

7-7. La partie burundaise s'est engagée à prendre en charge l'acquisition des terrains nécessaires pour l'aire provisoire des travaux, les sites de dépôt des matériaux non utilisables pour les travaux du Projet.

7-8. La partie burundaise s'est engagée à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des sites des travaux et les chantiers temporaires pendant les travaux en collaboration avec les parties contractuelles.

7-9. Les deux parties ont confirmé que tous les documents concernés par le présent Projet, tels que les spécifications, etc., ne doivent jamais être communiqués aux autres sauf pour les personnes concernées, avant la terminaison des soumissions.

7-10. La partie burundaise s'est engagée à acquérir d'une manière adéquate les terrains nécessaires pour les travaux du Projet. Cette acquisition des terrains comprend une obtention du terrain à côté du point de départ de Projet.

7-11. La partie burundaise a demandé à la Mission d'examiner la possibilité des points suivants :

- . Prime des homologues burundais
- . Moyen de déplacement des homologues burundais
- . Remise à la fin du Projet des matériels et équipements utilisés

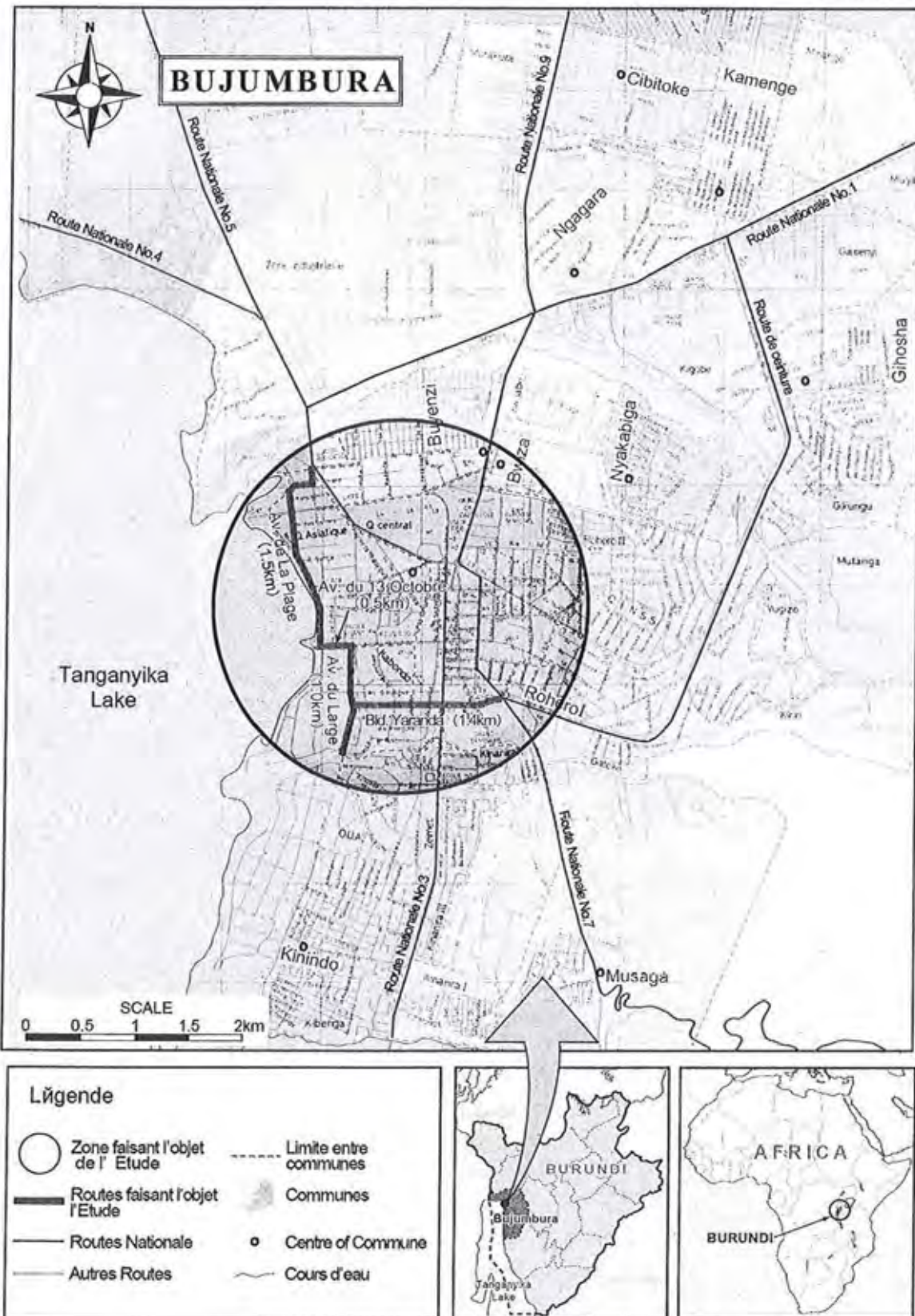
La Mission a exprimé que ces préoccupations seront analysées dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon.

Annexe-1 : Carte de la localisation de la zone d'étude

Annexe-2 : Organigramme de l'Organe d'exécution

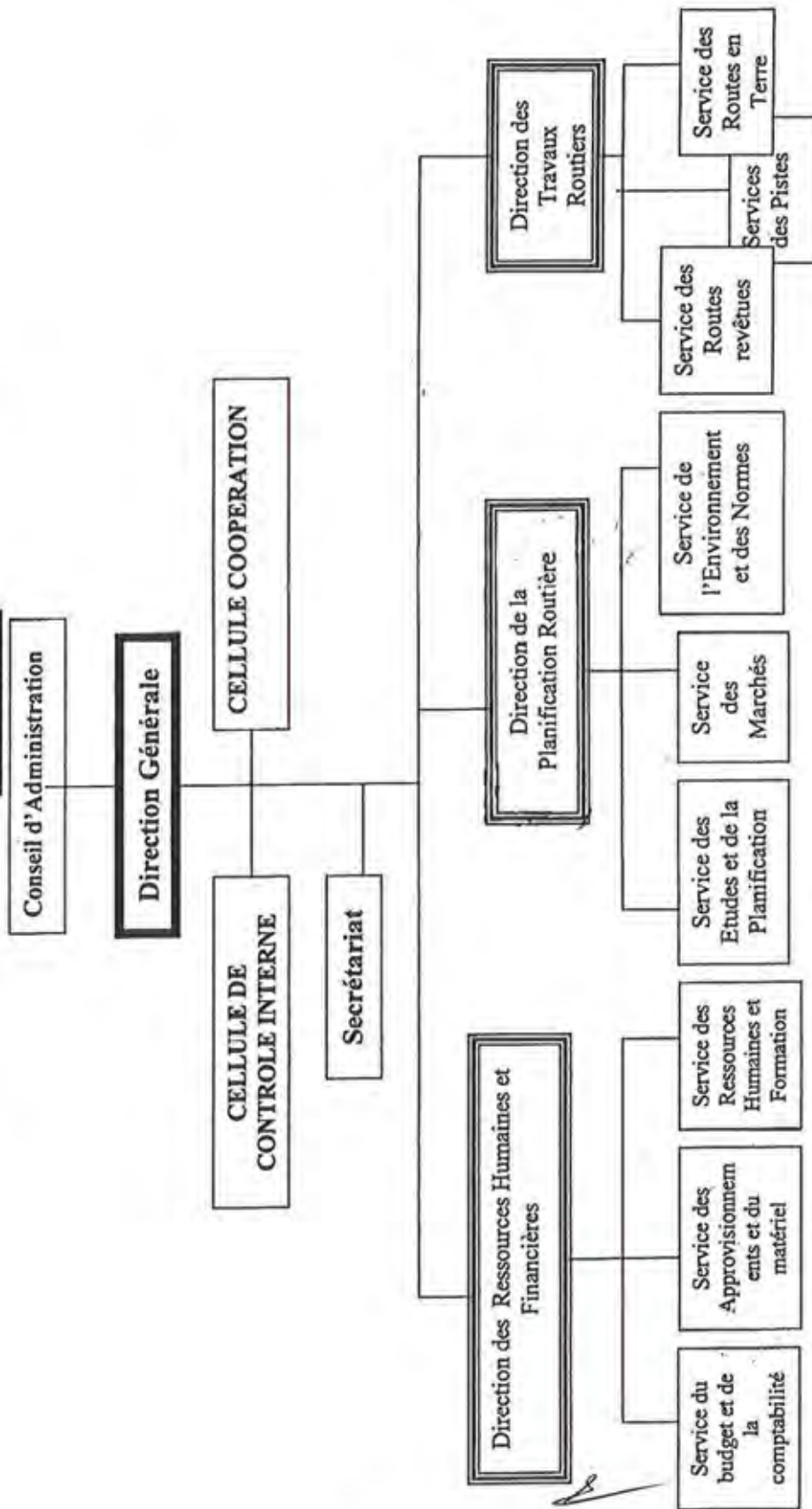
Annexe-3 : Programme d'aide financière non-remboursable du Japon

Annexe-4 : Principaux Travaux à exécuter par chaque gouvernement



Carte de localisation du Projet

ORGANIGRAMME DE L'OFFICE DES ROUTES



Annexe-2

2. 13

Aide Financière non Remboursable

L'Aide Financière non Remboursable accorde aux pays en voie de développement un financement qui ne nécessite pas de remboursement pour leur faire acquérir des installations, des équipements et des services (service d'ingénierie, transport des produits etc.) en vue de promouvoir le développement socio-économique desdits pays. L'Aide Financière non Remboursable ne sera pas effectuée sous forme de don en nature.

1. Procédure de l'Aide Financière non Remboursable

Le programme d'Aide Financière non Remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Etude	(Etude préliminaire (ci-après désigné 'l'Etude') menée par la JICA)
Examen et Approbation	(Examen fait par le Gouvernement du Japon (ci-après désigné 'le GOJ') et Approbation faite par le conseil des ministres)
Prise de décision pour l'exécution	(Echange de Notes signé par les deux gouvernements)
Exécution	(Exécution suivant l'Accord de l'Aide Financière non Remboursable 'Grant Agreement' (ci-après désigné 'le G/A') conclu entre la JICA et le pays bénéficiaire)

Premièrement, la JICA confie à un ou des bureau (x) d'étude japonais l'étude.

Deuxièmement, le GOJ examine le projet pour évaluer la faisabilité dans le cadre de l'Aide Financière non Remboursable du Japon en conférant le rapport établi par la JICA. Le résultat de l'examen est ensuite soumis au Conseil des Ministres pour l'approbation.

Troisièmement, une fois approuvé par le Conseil des Ministres, le projet est rendu officiel avec l'Echange de Notes (ci-après désigné 'le E/N') signé par le GOJ et le pays bénéficiaire.

Quatrièmement, la JICA et le gouvernement du pays bénéficiaire concluent le G/A pour le financement ainsi que pour l'assistance dans le cadre du lancement des appels d'offre, de la procédure des contrats etc.

2. Etude préliminaire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir au GOJ les données de base nécessaires pour examiner le projet. Est ci-après le contenu :

- Vérifier l'arrière-plan, l'objectif et les effets du projet ainsi que la capacité institutionnelle des organismes concernés du pays bénéficiaire pour l'exécution du

Projet.

- Evaluer la faisabilité du Projet dans le cadre du programme de l'Aide Financière non Remboursable du point de vue technique, financier, social et économique.
- Confirmer les points convenus entre les deux parties pour le concept de base du Projet.
- Elaborer un plan de base du Projet.
- Estimer les coûts du Projet.

Le contenu de la requête n'est pas nécessairement approuvé en tant que contenu du projet de l'Aide Financière non Remboursable. Le plan de base du Projet est vérifié selon les directives du programme de l'Aide Financière non Remboursable du Japon.

Le GOJ demandera au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son initiative pendant la période de l'exécution du Projet. Ces mesures devront être prises même si elles ne relèvent pas de la compétence de l'organisme d'exécution du Projet dans le pays bénéficiaire. L'exécution du Projet sera donc confirmée par tous les organismes concernés du pays bénéficiaire à travers le Procès verbal des discussions.

(2) Choix d'un ou des bureau (x) d'étude

Pour une bonne exécution de l'étude, la JICA confie à un ou des bureau(x) d'étude enregistré(s). Elle sélectionne un ou des bureau (x) d'étude suivant les offres soumises par les bureaux d'étude intéressés. Le ou les bureau (x) d'étude sélectionné(s) mènera (ou mèneront) l'Etude et rédigera (ou rédigeront) le rapport conformément aux termes de référence élaborés par la JICA.

La JICA recommandera le ou les bureau (x) d'étude sélectionné (s) pour l'Etude au pays bénéficiaire pour l'exécution du Projet après l'E/N et le G/A en vue de maintenir une cohérence technique.

3. Programme de l'aide financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et le G/A

Lorsque le projet proposé par le pays bénéficiaire est approuvé par le GOJ, l'E/N est signé par le GOJ et le gouvernement du pays bénéficiaire, suivi du G/A entre la JICA et le gouvernement du pays bénéficiaire en vue de définir les conditions nécessaires pour exécuter le projet, à savoir la modalité de paiement, les devoirs à accomplir du gouvernement du pays bénéficiaire et la modalité d'acquisition.

(2) Acquisition des produits et des services

Dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon, les produits et les services japonais, y compris le transport ou ceux du pays bénéficiaire, sont acquis en principe. Lorsque la JICA et le gouvernement du pays bénéficiaire ou le représentant désigné par ce dernier le jugent nécessaire, les produits et les services peuvent être fournis par un tiers pays. Par contre, l'entreprise principale, soit le constructeur, soit le fournisseur, et le bureau d'étude principal devront être de nationalité japonaise.

(3) Vérification

Le contrat en yen japonais, signé par le gouvernement du pays bénéficiaire ou son

représentant et par une entreprise de nationalité japonaise nécessite la vérification de la JICA. Car la ressource financière de l'Aide Financière non-Remboursable est alimentée par les contribuables japonais.

(4) Mesures qui sont prises par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution du projet, le pays bénéficiaire devra prendre les mesures nécessaires mentionnées dans l'Annexe-4.

(5) "Usage adéquat"

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra disposer du personnel afin que les équipements fournis dans le cadre de l'Aide Financière non-Remboursable soient maintenus et utilisés convenablement et efficacement pour l'exécution du Projet. Il devra également prendre en charge les frais nécessaires pour la gestion et la maintenance à l'exception des frais couverts dans le cadre de l'Aide Financière non-Remboursable.

(6) "Exportation et Réexportation"

Les produits fournis dans le cadre de l'Aide Financière non-Remboursable ne devront pas être réexportés par le pays bénéficiaire.

(7) Arrangement Bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant devra ouvrir un compte bancaire à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera l'Aide Financière non-Remboursable en procédant au versement en Yen japonais à ce compte afin que le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant puisse prendre les mesures nécessaires conformément au contrat vérifié.

b) Le versement sera effectué lorsque la Banque présente une demande de paiement à la JICA conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant.

8) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra prendre en charge la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

9) Considérations environnementale et sociale

Le pays bénéficiaire devra assurer les considérations environnementale et sociale pour l'exécution du Projet et respecter la réglementation environnementale du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

Principaux Travaux à exécuter par chaque gouvernement

No.	E L E M E N T S	Couvert par le Japon	Couvert par le pays bénéficiaire
1	Acquisition de l'emprise de voie et du terrain nécessaire pour la construction de l'aire des travaux, le dépôt de matériels, le bureau sur site, des déviations, etc., et Déplacement des maisons et des obstacles dans l'emprise de voie et le terrain acquis		●
2	Dégagement, nivellement et aménagement du terrain, si nécessaire		●
3	Construction de portes et de murs aux sites et autour des sites		●
4	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
5	Déchargement et Dédouanement au port de débarquement du Burundi		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	●	●
6	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services		●
7	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées au Burundi eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés		●
8	Exploitation en maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de l'aide financière non-remboursable		●
9	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P ; Autorisation de Paiement)

**Procès-verbal des Discussions
sur
l'Etude du Concept de Base
de
l'Aide Financière Non Remboursable
pour
la Réhabilitation des Routes et des Infrastructures pour la ville de
Bujumbura
en République du Burundi**

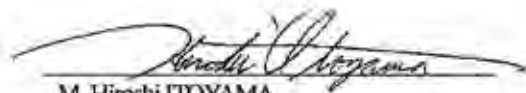
En réponse à la requête du gouvernement de la République du Burundi (désignée ci-après « le Burundi »), le gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude du concept de base sur l'aide financière non remboursable pour la réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura (désigné ci-après « le Projet ») et a confié à the Japan International Cooperation Agency « la JICA » d'effectuer cette étude.

La JICA a entamé cette étude au mois de mai 2009, et les deux parties se sont mises d'accord sur les tâches à la charge de la partie burundaise dans le Procès-verbal des discussions signé le 19 mai 2009. Sur la base de ce Procès-verbal des discussions, la partie burundaise s'est engagée, dans les Notes Techniques signées le 21 août 2009, à adresser une demande du budget nécessaire à la réalisation de ses tâches dont le montant a été estimé par la Mission d'étude japonaise.

La partie burundaise a informé récemment le Bureau de la JICA au Burundi du montant du budget assuré. Cependant, étant donné qu'il est très difficile de couvrir toutes ces tâches avec ce montant, la JICA a envoyé au Burundi, du 27 au 30 octobre 2009, la troisième mission d'étude constituée de Monsieur Hiroshi ITOYAMA, Directeur Adjoint de la Division II du Transport et l'ICT II, Département de l'Infrastructure Economique de la JICA et de l'équipe du Consultant (désignée ci-après « la Mission ») pour mener une étude sur les tâches à la charge de la partie burundaise.

A l'issue des discussions et des études sur site, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans le document ci-joint : Appendice.

Fait à Bujumbura le 29 octobre 2009



M. Hiroshi ITOYAMA
Coordinateur du Projet
Mission d'étude du concept de base
JICA, Japon



Ir. Moïse BUCUMU
Directeur Général de l'Office des Routes
Ministère des Travaux Publics et de
l'Equipement



Ir. Anatole KANYENKIKO
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
République du Burundi

Appendice

- Les deux parties ont confirmé que le budget disponible de la partie burundaise est de cent millions de Fbu (100 000 000 Fbu).
- Les deux parties ont confirmé qu'il est très difficile de couvrir toutes les tâches à la charge de la partie burundaise, figurant dans les Notes Techniques signées le 21 août 2009, avec le montant disponible de cent millions de Fbu (100 000 000 Fbu).
- Les deux parties ont confirmé que, au cas où les réseaux souterrains seraient déplacés dans le cadre du Projet, la partie burundaise devrait prendre en charge ce déplacement. En outre elles ont confirmé que le budget accordé au titre de la contrepartie de ce Projet est insuffisant, et que par conséquent le déplacement ne sera pas possible.
- La partie japonaise a proposé à la partie burundaise le plan qui ne nécessite pas le déplacement des réseaux et cette dernière l'a accepté. En plus, la partie japonaise a expliqué à la partie burundaise que les réseaux souterrains actuels n'empêchent pas l'exécution des travaux routiers et elle lui a confirmé que le déplacement des réseaux ne soit pas nécessaire pour le Projet. L'organe d'exécution du Projet du côté burundais l'a accepté en principe et s'est engagé à faire les discussions et la coordination avec les concessionnaires des réseaux.
- Pour les discussions et les coordinations ci-dessus, la partie burundaise a demandé à la partie japonaise de préparer une lettre qui confirme que les travaux du Projet ne nécessitent pas le déplacement des réseaux et n'endommagent pas ces derniers, mais que des mesures de protection et des regards pour la maintenance, etc., seront mis en place. La partie japonaise a répondu à la partie burundaise que ces demandes seront examinées au Japon.
- Les deux parties ont confirmé que les commissions bancaires figurant dans le Procès-verbal des discussions signé le 19 mai 2009 devront être prises en charge par la partie burundaise dans le cadre de sa contrepartie au financement du Projet.
- En ce qui concerne l'installation de la première source électrique de l'éclairage routier (tableaux de distribution), figurant dans les Notes Techniques signées le 21 août 2009, dans le but de réduire les coûts, les deux parties se sont convenues sur l'installation de ces tableaux de distribution aux sept principales intersections et elles ont confirmé que la partie burundaise prendra en charge cette installation.
- En ce qui concerne l'enlèvement des arbres, des panneaux de publicité, etc., comme obstacles sur le sol, figurant dans les Notes Techniques signées le 21 août 2009, la partie burundaise a pris bonne note à nouveau du programme de l'aide financière non remboursable du Japon. Les deux parties ont confirmé que l'indemnisation relative à cet enlèvement et l'exécution des travaux d'enlèvement de ces obstacles sont à la charge de la partie burundaise. D'autre part, la partie burundaise s'est engagée à informer le Bureau de la JICA au Burundi du délai nécessaire pour cet enlèvement avant la mi-novembre 2009.
- Les deux parties ont confirmé que l'expropriation pour le Projet sera à la charge de la partie burundaise.



1

- En ce qui concerne les routes de projet sur lesquelles les deux parties se sont convenues dans le Procès-verbal des discussions signé le 19 mai 2009, la partie burundaise a exprimé son souhait que l'Avenue du Large soit prolongée en passant le Musée Vivant jusqu'au raccordement avec le Bld. du 1^{er} Novembre. En réponse à ce souhait, la partie japonaise a demandé à la partie burundaise de présenter une requête par écrit et elle lui donnera sa réponse via le Bureau de la JICA au Burundi dans un délai de deux semaines après la réception de cette requête.



Major Undertakings to be taken by Each Government

No.	Items	To be covered by Grant Aid	To be covered by Recipient side
1	To secure land		●
2	To clear, level and reclaim the site when needed		●
3	To bear the following commissions to a bank of Japan for the banking services based upon the B/A		
	1) Advising commission of A/P		●
	2) Payment commission		●
4	To ensure prompt unloading and customs clearance at the port of disembarkation in recipient country		
	1) Marine(Air) transportation of the products from Japan to the recipient country	●	
	2) Tax exemption and custom clearance of the products at the port of disembarkation		●
	3) Internal transportation from the port of disembarkation to the project site	●	
5	To accord Japanese nationals whose services may be required in connection with the supply of the products and the services under the verified contract such facilities as may be necessary for their entry into the recipient country and stay therein for the performance of their work		●
6	To exempt Japanese nationals from customs duties, internal taxes and other fiscal levies which may be imposed in the recipient country with respect to the supply of the products and services under the verified contract		●
7	To maintain and use properly and effectively the facilities constructed and equipment provided under the Grant Aid		●
8	To bear all the expenses, other than those to be borne by the Grant Aid, necessary for the transportation and installation of the equipment		●

CONFIDENTIAL

Project Cost to be Borne by Japan's Grant Aid

(2) Cost borne by the Government of Burundi

Total Cost approximately 599.6 Million FBu (Approximately 46.6 Million Yen)

The items and costs borne by the Ministry of Public Works and Facilities are 1) – 3) as follows;

1) Bank Commission	43.0 Million FBu (app. 3.3 Mil.Yen)
2) Demolition Cost of Obstacles on the Ground	39.4 Million FBu (app. 3.1 Mil.Yen)
3) Cost of Electric Distribution Facility <u>for the Road lighting</u>	<u>17.2 Million FBu (app. 1.3 Mil.Yen)</u>
Total	99.6 Million FBu (app. 7.7 Mil.Yen)

Note: "The Land Acquisition, Demolition and Reconstruction of House facilities", which amount is tentatively estimated at 500 million FBu by the Burundi side, will be ensured by the Ministry

in charge of the Urban Planning, as stated in the Letter dated 11/12/2009, issued by the Ministry of Water, Environment, Country Planning and Urbanism, in N/Ref: 770/1879/CAB/2009. (A copy of this Letter is attached in Annex-3.)

(3) Conditions in Cost Estimate

- 1) Time of Cost Estimate : June, 2009
- 2) Exchange Rate : 1US Dollar = 95.69 Yen 1 FBU=0.08 Yen
- 3) Construction Period : approximately 22.6 months
- 4) Cost estimate is implemented in accordance with the guideline of Japan's Grant Aid.

**Procès-verbal des Discussions
sur
l'Etude du Concept de Base
de
l'Aide Financière Non Remboursable
pour
la Réhabilitation des Routes et des Infrastructures pour la ville de
Bujumbura
en République du Burundi**

En mai 2009, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») a envoyé en République du Burundi (désignée ci-après « le Burundi ») une mission d'étude du concept de base sur le projet pour la réhabilitation des routes et des infrastructures pour la ville de Bujumbura (désigné ci-après « le Projet »). Et par les discussions et les études sur terrain suivies de l'analyse technique au Japon, la JICA a préparé le rapport provisoire de l'étude du concept de base.

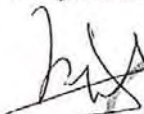
En vue de la présentation du rapport provisoire du concept de base et de la poursuite des discussions avec les officiels du gouvernement burundais, la JICA a envoyé au Burundi du 28 janvier au 5 février 2010, une mission d'étude chargée de l'explication du rapport provisoire du concept de base, conduite par Monsieur Hiromi MOTOMURA, Directeur du Département de l'Infrastructure Economique de la JICA (désignée ci-après « la Mission »).

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans le document ci-joint : Appendice et Annexes.


Fait à Bujumbura le 4 février 2010

本村 洋

M. Hiromi MOTOMURA
Chef de Mission
Mission d'étude chargée de
l'explication du rapport provisoire du
concept de base
JICA, Japon


Ir. Léandre RUBERINTWARI
Directeur Général de l'Office des Routes
Ministère des Travaux Publics et de
l'Equipement (MTPE)
République du Burundi




Ir. Anatole KANYENKIKO
Ministère des Travaux Publics et de
l'Equipement
République du Burundi



Appendice

1. Contenu du Rapport Provisoire de l'Etude du Concept de Base

La partie burundaise a approuvé et accepté en principe le contenu du rapport provisoire du concept de base, présentée par la Mission. Par ailleurs, la partie burundaise a demandé à la partie japonaise de tenir compte des points tels que la révision de carrefour, l'équivalence des normes françaises et AASHTO. Les deux parties ont convenu d'examiner ces points lors de la conception détaillée conformément au Concept de Base du Projet.

2. Programme de l'aide financière non-remboursable du Japon

La partie burundaise a pris acte du programme de l'aide financière non remboursable du Japon et les mesures nécessaires à prendre par la partie burundaise en Annexe-1, expliqué par la Mission.

3. Calendrier de l'étude

La JICA, se référant au contenu approuvé, rédigera le rapport final de l'étude du concept de base et le soumettra à la partie burundaise vers le mois de mars 2010.

4. Estimation du coût du Projet

Le coût estimé du Projet, tel qu'il est joint à l'Annexe-2, est confidentiel et ne doit jamais être dupliqué ni divulgué aux autres avant la signature de tous les contrats du Projet.

5. Autres

5-1. La partie burundaise devra garantir le budget suffisant pour couvrir les frais suivants en tant que condition de l'aide financière non remboursable du Japon à exécuter :

- (1) Expropriation
- (2) Enlèvement des objets obstacles
- (3) Mise en place des tableaux de distribution pour l'éclairage routier
- (4) Commissions pour les services bancaires basés sur l'Arrangement Bancaire (A/B)
- (5) Commissions de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P)

5-2. La partie burundaise s'est engagée à assurer que l'exemption fiscale pour le Projet devra être faite en temps opportun, en tant que condition de l'aide financière non remboursable du Japon à exécuter.

5-3. La partie burundaise devra assurer le budget suffisant et le personnel nécessaire pour l'exploitation et la maintenance des routes et des infrastructures construites par le Projet.

5-4. La partie burundaise s'est engagée à faire les discussions et les coordinations avec les intéressés pour assurer l'acquisition des terrains sans retarder l'exécution des travaux (la soumission y afférente est prévue en décembre 2010.) comme le mentionne la lettre en Annexe-3.

5-5. La partie burundaise s'est engagée à faire les discussions et les coordinations avec les autorités concernées de manière que les réseaux et les constructions empêchant les travaux ne soient pas mis en place à nouveau.

Annexe-1 : Principaux Travaux à exécuter par chaque gouvernement

Annexe-2 : Estimation du Coût du Projet

Annexe-3 : Copie de la Lettre d'engagement en date du 11/12/2009, délivrée par le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, sous N/Réf : 770/1879/CAB/2009.

Principaux Travaux à exécuter par chaque gouvernement

No	E L E M E N T S	Couvert par le Japon	Couvert par le pays bénéficiaire
1	Acquisition du terrain		•
2	Dégagement, nivellement et aménagement du terrain, si nécessaire		•
3	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	2) Commission de paiement		•
4	Déchargement et Dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	•	
5	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services		•
6	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés		•
7	Exploitation et maintenance correctes et efficaces des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de l'aide financière non-remboursable		•
8	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements		•

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

CONFIDENTIEL**Estimation du Coût du Projet****(2) Coût à la charge de la partie burundaise**

Coût total approximativement estimé : 599,6 millions de FBU. (46,6 millions de Yen)

Les articles et les coûts chargés par le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement sont 1) – 3) comme suit ;

Articles	Montant Total en million FBU (en million de Yen)
① Commissions bancaires	43,0 (3,3)
② Enlèvement des objets obstacles sur le sol	39,4 (3,1)
③ Mise en place des tableaux de distribution (la première source électrique) pour l'éclairage routier	17,2 (1,3)
<u>TOTAL</u>	<u>99,6 (7,7)</u>

Note : « L'acquisition de terrains ainsi que la démolition et la reconstruction des clôtures », dont le montant est temporairement estimé à 500 millions de FBU par la partie burundaise, seront assurées par le Ministère en charge de l'Urbanisme, comme le mentionne la Lettre en date du 11/12/2009, délivrée par le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, sous N/Réf : 770/1879/CAB/2009. (La copie de cette Lettre est attachée à l'Annexe-3.)

(3) Conditions du Calcul

- 1) Temps de calcul: Juin, 2009
- 2) Taux de change : US\$1,00= ¥95,69 1 FBU=0,08 Yen
- 3) Période d'exécution : Approximativement 22,6 mois
- 4) L'estimation est effectuée sur le système de l'aide financière non remboursable du Japon.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME

CABINET DU MINISTRE

N/Réf: 770/ *᠎ᠠᠵᠤᠰᠤᠵᠤ* CAB/2009

Bujumbura, le 11/12/2009

A Japan International Cooperation Agency (JICA)
à
BUJUMBURA

Messieurs,

Faisant suite à l'entretien mené entre les consultants de JICA et l'équipe technique du Ministère en charge de l'Urbanisme, nous avons l'honneur de vous confirmer notre engagement à faciliter l'exécution de ce projet de réhabilitation des sections de routes : Avenue de la Plage, Avenue du Large et Avenue Yaranda.

En effet, le Gouvernement réaffirme, par notre entremise, qu'il prévoit pour 2010 le budget nécessaire pour l'expropriation des parcelles concernées par le passage de la route : BTC, Kanyoni, Cathédrale Regina Mundi et sur la jonction Yaranda-Avenue du Large.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME



COPIE POUR INFORMATION

- Madame la Ministre des Finances
à
BUJUMBURA

M.